

Séance du 8 septembre 2026

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance le huit septembre deux mille vingt-six à neuf heures quarante, à la salle exécutive Norbert-Brousseau, 2175 chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du comité exécutif Benoit Forget-Chiasson, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte et Anne-Marie Tremblay, formant quorum sous la présidence sous la présidence du président Steven Blaney.

Est absent : le membre du comité exécutif Olivier Biron.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – Planification intégrée du territoire, Dominic Deslauriers, directeur général, Annie Gaudreault, directrice générale adjointe – Services à la communauté et intelligence d'affaires, René Gagnon, Directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE3331

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 8 septembre 2026.

CE3332

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 août 2026

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du 11 août 2026 du comité exécutif.

CE3333

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la commission des finances et de l'administration tenue le 27 juillet 2026

Document d'aide à la décision [DG-2026-033](#)

Le procès-verbal de la réunion de la commission des finances et de l'administration tenue le 27 juillet 2026, joint au sommaire décisionnel DG-2026-033, est déposé à titre de reddition de compte et d'information.

CE3334

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la commission de l'eau et de l'environnement tenue le 10 juillet 2026

Document d'aide à la décision [DG-2026-040](#)

Le procès-verbal de la réunion de la commission de l'eau et de l'environnement tenue le 10 juillet 2026, joint au sommaire décisionnel DG-2026-040, est déposé à titre de reddition de compte et d'information.

CE3335

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la commission des services à la communauté tenue le 20 août 2026 et calendrier modifié des réunions pour l'année 2026 de cette commission

Document d'aide à la décision [DG-2026-042](#)

Le procès-verbal de la réunion de la commission des services à la communauté tenue le 20 août 2026, joint au sommaire décisionnel DG-2026-042, est déposé à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le calendrier modifié des réunions pour l'année 2026 de la commission des services à la communauté, joint au sommaire décisionnel DG-2026-042.

CE3336

Dépôt du rapport de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 20 mai 2026

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-098](#)

Le rapport de la réunion du comité consultatif agricole tenue le 20 mai 2026, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-098, est déposé à titre de reddition de compte et d'information.

CE3337

Dépôt des listes de déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2026

Document d'aide à la décision [FIN-2026-039](#)

La liste de déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2026, jointe au sommaire décisionnel FIN-2026-039, est déposée, à titre de reddition de compte et d'information.

CE3338

Dépôt des listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 31 mai 2026 et des crédits additionnels pour la même période

Document d'aide à la décision [FIN-2026-040](#)

Les listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 31 mai 2026 et les listes de crédits additionnels pour la même période, jointes au sommaire décisionnel FIN-2026-040, sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer ces listes à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE3339

Modification de règlements d'emprunt fermés relative à l'annulation du pouvoir d'emprunt

Document d'aide à la décision [FIN-2026-041](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier les règlements d'emprunt, compte tenu, le cas échéant, des appropriations du fonds général et

des subventions reçues, par le remplacement des montants de la dépense et de l'emprunt par ceux énumérés au sommaire décisionnel FIN-2026-041, ainsi que de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'annuler les soldes résiduels de chacun de ces règlements dans ses registres, tels qu'ils sont précisés à ce sommaire décisionnel.

CE3340

Dépôt des listes des déboursés pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2026

Document d'aide à la décision [FIN-2026-042](#)

Les listes des déboursés pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2026, jointes au sommaire décisionnel FIN-2026-042, sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

CE3341

Dépôt des listes de virements de fonds et des crédits additionnels traités pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2026

Document d'aide à la décision [FIN-2026-043](#)

Les listes de virements de fonds et des crédits additionnels traités pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2026, jointes au sommaire décisionnel FIN-2026-043, sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer ces listes à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE3342

Dépôt de la liste des contrats accordés relativement à tout financement par émission d'obligations ou par billets pour 2026

Document d'aide à la décision [FIN-2026-044](#)

La liste des contrats accordés relativement à tout financement par émission d'obligations ou par billets pour 2026, jointe au sommaire décisionnel FIN-2026-044, est déposée, à titre de reddition de compte et d'information.

CE3343

Modification de la résolution CV-2019-04-74 « Renflouement de certaines réserves financières »

Document d'aide à la décision [FIN-2026-045](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2019-04-74 « Renflouement de certaines réserves financières », par le remplacement, au quatrième paragraphe de l'alinéa, des mots « réserve financière pour les dépenses des opérations de déneigement d'un montant de 5 000 000 \$; » par les mots « réserve financière pour les dépenses des opérations de déneigement d'un montant de 4 000 000 \$; ».

CE3344

Renflouement de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets reliés au mandat du comité des services de proximité

Document d'aide à la décision [FIN-2026-048](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renflouer la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets reliés au mandat du comité des services de proximité d'un montant de 830 500 \$, et ce, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

CE3345

Affectation de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au remboursement par anticipation des refinancements lors de l'émission d'obligations de novembre 2026

Document d'aide à la décision [FIN-2026-049](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant de 1 000 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au remboursement par anticipation des règlements d'emprunts, indiqués au sommaire décisionnel FIN-2026-049, lors des refinancements de l'émission d'obligations de novembre 2026.

CE3346

Option de renouvellement du contrat relatif aux services professionnels pour la réalisation d'analyses d'échantillons de sols, d'eau et de matériaux pour divers besoins municipaux

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-089](#)

Il est résolu d'exercer l'option de renouvellement d'une année, prévue au contrat attribué par la résolution CV-2023-06-12, relatif aux services professionnels pour la réalisation d'analyses d'échantillons de sols, d'eau et de matériaux pour divers besoins municipaux, à compter du 1^{er} janvier 2027, pour une dépense totale estimée à 445 139,32 \$, avant TPS et TVQ, ainsi que les ajustements applicables, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres numéro 2023-55-81 et à la soumission produite par l'adjudicataire Bureau veritas Canada inc.

CE3347

Aide financière au Groupe scout de Saint-Étienne, district Rive-Sud/Beauce inc.

Document d'aide à la décision [DEV-2026-044](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière non remboursable au montant maximum de 6 532 \$ au Groupe scout de Saint-Étienne, district Rive-Sud/Beauce inc., dans le cadre du programme de la *Vitalité territoriale*, pour la réalisation du projet d'amélioration durable et sécuritaire d'un local, indiqué au sommaire décisionnel DEV-2026-044.

CE3348

Aide financière à Rose mystique boutique atelier inc.

Document d'aide à la décision [DEV-2026-046](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière au montant maximum de 20 000 \$ à Rose mystique boutique atelier inc. et d'autoriser le Directeur du développement économique et de la promotion, ou sa représentante ou son représentant, à signer, au nom de la Ville, l'entente écrite à intervenir avec le bénéficiaire de cette aide financière.

CE3349

Demande d'aide financière dans le cadre du troisième appel de programmation du volet 2 du programme *Accélérer la transition climatique locale*, engagement et désignation d'une représentante de la Ville

Document d'aide à la décision [ENV-2026-017](#)

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide du programme *Accélérer la transition climatique locale, planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat* ;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière, au plus tard le 2 octobre 2026, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, des projets joints au sommaire décisionnel ENV-2026-017, à l'appel de programmations du volet 2 du programme *Accélérer la transition climatique locale, planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat*;
- d'attester que tous les projets de la programmation déposés en soutien à la demande respectent les critères d'admissibilité du programme, notamment, et non limitativement, qu'ils sont issus d'un plan climat partiel ou complet approuvé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;
- de s'engager à respecter toutes les conditions et modalités du programme qui sont applicables à la Ville ou aux projets de la programmation;
- de s'engager, si une aide financière est obtenue, à ce que la Ville paie tous les coûts non admissibles associés à ses projets, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui ne sont pas subventionnés et qui lui incombent ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien d'infrastructures ou d'aménagements subventionnés;
- d'autoriser la Directrice de l'environnement, sa remplaçante ou son remplaçant à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;
- d'autoriser la transmission au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une copie certifiée de la présente résolution et la liste des projets autorisés par la Ville.

CE3350

Demande d'aide financière au *Programme de financement d'infrastructure en eau pour la réalisation d'habitation* (FIERH), approbation des conditions d'octroi de l'aide financière relative à l'augmentation de la capacité de la conduite de refoulement du poste de pompage SN-G (secteur Saint-Nicolas) et désignation d'un représentant de la Ville

Document d'aide à la décision [GEN-GAPP-2026-006](#)

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités du programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations* (FIERH);

ATTENDU QUE la Ville s'est renseignée, au besoin, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et elle comprend les modalités du programme qui s'appliquent à elle;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de présenter une demande d'aide financière au *Programme de financement d'infrastructure en eau pour la réalisation d'habitation* (FIERH) par le biais du service en ligne du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- d'entériner et de décréter que :
 - la Ville s'engage à respecter les modalités du *Guide relatif aux modalités du programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations* (FIERH) qui s'appliquent à elle;
 - la Ville est autorisée à déposer cette demande d'aide financière pour le projet (20307) relatif à l'augmentation de la capacité de la conduite de refoulement du poste de pompage SN-G (secteur Saint-Nicolas);
 - la Ville assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts;
 - la Ville paiera sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant;
- de désigner le Directeur du génie à titre de représentant de la Ville à l'égard de cette demande d'aide financière et de l'autoriser en conséquence à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE3351

Demande d'aide financière programme au *Programme de financement d'infrastructure en eau pour la réalisation d'habitation* (FIERH), approbation des conditions d'octroi de l'aide financière relative à l'augmentation de la capacité des postes de pompage du secteur Saint-Romuald et désignation d'un représentant de la Ville

Document d'aide à la décision [GEN-GAPP-2026-007](#)

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités du programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation*

d'habitations (FIERH);

ATTENDU QUE la Ville s'est renseignée, au besoin, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et elle comprend les modalités du programme qui s'appliquent à elle;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de présenter une demande d'aide financière au *Programme de financement d'infrastructure en eau pour la réalisation d'habitation* (FIERH) par le biais du service en ligne du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- d'entériner et de décréter que :
 - la Ville s'engage à respecter les modalités du *Guide relatif aux modalités du programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations* (FIERH) qui s'appliquent à elle;
 - la Ville est autorisée à déposer cette demande d'aide financière pour le projet (20785) relatif à l'augmentation de la capacité des postes de pompage du secteur Saint-Romuald;
 - la Ville assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts;
 - la Ville paiera sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant;
- de désigner le Directeur du génie à titre de représentant de la Ville à l'égard de cette demande d'aide financière et de l'autoriser en conséquence à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE3352

Demande d'autorisation 455054 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit le renouvellement d'une autorisation pour une sablière, son agrandissement, autoriser des activités accessoires ou complémentaires à l'exploitation de la sablière et son remblai sur une partie du lot 2 849 041 du cadastre du Québec (chemin de la Savane, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-083](#)

Il est résolu de donner, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, un avis favorable à la demande d'autorisation 455054 concernant une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit le renouvellement d'une autorisation pour une sablière, son agrandissement, autoriser des activités accessoires et/ou complémentaires à l'exploitation de cette sablière et son remblai sur une partie du lot 2 849 041 du cadastre du Québec (situé sur le chemin de la Savane, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), et ce, en tenant compte des motifs suivants :

- le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement n'autorise aucun usage de sablière hors de la zone agricole. Quant au remblai, il est permis sur tout le territoire de la ville;
- selon l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole du sol du lot visé par la demande relève de la classe 4 avec des contraintes de basse fertilité, de manque d'humidité, et de surabondance d'eau. Également, le

- site comprend une faible proportion de sols organiques;
- le site boisé en grande partie se situe dans un milieu forestier. L'exploitation d'une sablière constitue une interruption temporaire de l'utilisation agricole du lot considérant que le site d'extraction devra être remblayé et revégétalisé en vertu des dispositions du *Règlement sur les carrières et sablières* (chapitre Q-2, r. 7.1);
 - l'autorisation n'entraînera pas de conséquence négative sur les activités agricoles puisque celles-ci se retrouvent relativement éloignées. Du fait de sa nature, l'activité n'engendrera aucune distance séparatrice;
 - il s'agit d'un espace approprié compte tenu de la présence de matière première, que le site visé se situe dans un milieu forestier comprenant déjà plusieurs sablières en exploitation;
 - l'homogénéité de la communauté ne sera pas affectée puisque la demande se situe dans un milieu caractérisé par la présence de plusieurs sablières en exploitation;
 - le niveau d'extraction de la sablière se situera au-dessus de la nappe phréatique puis une fois les activités d'extraction terminées, le site sera remblayé et recouvert de sol arable. Les activités demandées auront un effet très limité sur les ressources agricoles à long terme;
 - compte tenu de sa finalité, la demande respecte les intentions du Plan de développement de la zone agricole puisque la sablière sera remise en état après son exploitation;
 - la propriété se situe dans un milieu caractérisé par une concentration de sablières et l'absence d'agriculture active;
 - la demande ne compromet pas les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement;
 - les paragraphes 4, 8, 9, 10, 12 et 13 du deuxième alinéa de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ne trouvent pas effet dans la présente demande d'autorisation.

CE3353

Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis 2027-2029 à intervenir avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et autres partenaires, désignation d'un représentant de la Ville et confirmation d'une contribution financière

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-085](#)

ATTENDU QUE les partenaires de la région souhaitent poursuivre leur partenariat par la conclusion d'une nouvelle entente pour la période 2027-2029;

ATTENDU QUE cette entente constitue le principal mécanisme de mise en œuvre de la *Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires 2026-2034*;

ATTENDU QUE la mise en œuvre des ententes précédentes a permis de soutenir concrètement les initiatives du milieu agricole et de favoriser le développement harmonieux des activités agricoles sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec agit comme gestionnaire de l'entente précédente et que le suivi administratif des démarches en vue de la poursuite de ce partenariat lui a été confié par le comité directeur de l'entente pour la nouvelle entente ;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville:

- de conclure l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de la Ville pour les années 2027 à 2029 à intervenir avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et autres partenaires, jointe au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-085 et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- de nommer le membre du conseil de la Ville, Olivier Biron, à titre de représentant de la Ville et membre du comité directeur de cette entente, et le maire, Steven Blaney, à titre de remplaçant à ce comité;
- de confirmer la contribution financière de la Ville à cette entente selon les montants et modalités indiqués dans le tableau joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-085, et ce, conditionnellement à la signature de l'entente par l'ensemble des parties.

CE3354

Demande d'autorisation 455785 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit le renouvellement d'autorisation pour réaliser la réhabilitation agricole d'une ancienne sablière sur les lots 2 059 611 et 2 059 613 du cadastre du Québec (chemin des Sables, secteur Pintendre)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-090](#)

Il est résolu de donner, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, un avis favorable à la demande d'autorisation 455785 concernant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit le remblai d'une ancienne sablière afin de la rendre propice à l'agriculture, sur une partie des lots 2 059 611 et 2 059 613 du cadastre du Québec (situé sur le chemin des Sables, secteur de Pintendre), et ce, en tenant compte des motifs suivants :

- le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement autorise le remblai sur tout le territoire de la ville que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone agricole;
- selon l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole des sols du site visé par la demande est de classe 4 et dans une moindre mesure 7 avec des contraintes de surabondance d'eau, de basse fertilité, de pierrosité et de manque d'humidité;
- les possibilités d'utilisation agricole actuelles du site sont pratiquement inexistantes puisque des matériaux meubles inorganiques occupent la surface du site;
- l'objet de la demande vise une réhabilitation agricole d'une ancienne sablière ce qui n'aura aucun impact négatif sur les activités agricoles existantes;
- bien qu'il existe d'autres emplacements permettant du remblai, il s'agit

d'un espace approprié étant donné que le projet vise à renaturaliser une ancienne sablière;

- l'objectif de la demande permettra de solidifier l'homogénéité de la communauté en transformant une ancienne sablière en surface cultivable;
- compte tenu de sa finalité, la demande respecte les intentions du Plan de développement de la zone agricole puisque l'ancienne sablière sera remise sous couvert végétal;
- la propriété se situe dans un milieu agricole dynamique;
- la demande correspond aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement en retournant à l'agriculture un ancien site d'extraction;
- les paragraphes 4, 7, 8, 9, 10, 12 et 13 du deuxième alinéa de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ne trouvent pas effet dans la présente demande d'autorisation.

CE3355

Demande d'autorisation 455539 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le lotissement et l'aliénation du lot 2 849 291 du cadastre du Québec (chemin Sainte-Anne, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)
Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-094](#)

Il est résolu de donner, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, un avis favorable à la demande d'autorisation 455539 concernant le lotissement et l'aliénation du lot 2 849 291 du cadastre du Québec (situé en bordure du chemin Sainte-Anne, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), et ce, en tenant compte des motifs suivants :

- selon l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole du sol des lots visés par la demande relève de la classe 4 avec limitations de basse fertilité, de manque d'humidité, de surabondance d'eau et de sols pierreux;
- les possibilités d'utilisation à des fins agricoles du site visé sont faibles étant donné qu'une partie de la superficie du lot visé se situe dans un îlot déstructuré et la partie hors de l'îlot est en friche;
- l'autorisation n'aura pas de conséquence négative sur les activités agricoles compte tenu de la très faible superficie du lot visé et de la localisation partielle dans un îlot déstructuré;
- par sa faible superficie et la localisation du lot contigu à un îlot déstructuré, acquiescer à la demande n'affectera pas l'homogénéité de la communauté;
- l'aliénation soustraira une superficie d'à peine 0,07682 hectare d'une propriété comprenant environ 6,5 hectares hors îlot déstructuré;
- le site visé se situe dans un milieu agroforestier. De plus, une friche recouvre la parcelle visée;
- le lotissement et l'aliénation respectent le schéma d'aménagement et de

développement;

- les paragraphes 4, 5, 7, 9, 10, 11, 12 et 14 du deuxième alinéa de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ne trouvent pas effet dans la présente demande d'autorisation.

CE3356

Approbation du plan de cadastre pour le prolongement des rues Froment, du Lin et de l'Escaut et ouverture de la rue de Carpique (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Constructions Huot et Bouchard inc., acquisition de lots, confirmation relative à l'utilisation de lots et financement afférent

Document d'aide à la décision [URBA-BP-2026-005](#)

Il est résolu :

- d'approuver le plan de cadastre pour le prolongement des rues Froment, du Lin, de l'Escaut et ouverture de la rue de Carpique sur les lots 6 733 844, 6 733 845, 6 733 846, 6 733 850 et 6 733 851 du cadastre du Québec, l'acquisition d'un parc sur le lot 6 733 849 du cadastre du Québec, l'acquisition du bassin de rétention sur le lot 6 733 843 du cadastre du Québec et les servitudes pour les cercles de virage temporaires sur les lots 6 733 844 et 6 733 851 du cadastre du Québec (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), indiqué sur le plan préparé par Maxime Lechasseur-Grégoire, arpenteur-géomètre, sous le numéro 7876 de ses minutes;
- de conclure l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Constructions Huot et Bouchard inc., pour la réalisation de travaux municipaux des rues Froment, du Lin, de l'Escaut et de Carpique (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), jointe au sommaire décisionnel URBA-BP-2026-005, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- de financer la dépense relative aux travaux municipaux en front du parc situé sur le lot 6 733 849 du cadastre du Québec et les travaux de surdimensionnement au montant maximum de 400 253 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2024-34-36.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet du sommaire décisionnel URBA-BP-2026-005 à intervenir avec Constructions Huot et Bouchard inc. a été acceptée par la Ville, il est enfin résolu :

- d'acquérir à titre gratuit les lots 6 733 844, 6 733 845, 6 733 846, 6 733 850 et 6 733 851 du cadastre du Québec (rues Froment, du Lin, de l'Escaut et de Carpique), les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Constructions Huot et Bouchard inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter l'ouverture de ces rues sur ces lots, conditionnellement à leurs acquisitions;
- d'acquérir à titre gratuit les lots 6 733 849 (parc) et 6 733 843 (bassin de rétention) du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Constructions Huot et Bouchard inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la

présente résolution et de décréter que ces lots sont affectés à l'utilité publique, conditionnellement à leur acquisition;

- d'acquérir à titre gratuit des servitudes pour les cercles de virage temporaire sur les lots 6 733 844 et 6 733 851 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Constructions Huot et Bouchard inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'acquérir à titre gratuit une servitude de non-construction sur le lot 6 733 807 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction devant être assumés par Constructions Huot et Bouchard inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- de s'engager auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales prévus au projet de développement, soit l'unité de traitement des huiles et des sédiments et le bassin de rétention qui sera aménagé sur le lot 6 733 843 du cadastre du Québec et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de cet ouvrage.

CE3357

Régularisation du titre de propriété de la rue Olivar-Asselin (lot 2 220 174 du cadastre du Québec, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2026-045](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'identifier l'assiette d'une partie de la rue Olivar-Asselin (secteur Lévis), correspondant au lot 2 220 174 du cadastre du Québec, illustrée sur les plans joints au sommaire décisionnel APGI-GI-2026-045, et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et en temps utile, à publier au Registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette rue.

CE3358

Régularisation du titre de propriété de la rue des Voltigeurs (lot 2 220 549 du cadastre du Québec, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2026-046](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'identifier une partie de l'assiette de la rue des Voltigeurs (secteur Lévis), correspondant au lot 2 220 549 du cadastre du Québec, illustrée sur les plans joints au sommaire décisionnel APGI-GI-2026-046, et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au Registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette voie.

CE3359

Dépôt des listes de contrats au 30 juin 2026

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-090](#)

Les listes de contrats au 30 juin 2026, jointes au sommaire décisionnel APGI-APP-2026-090, sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer ces listes à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE3360

Dépôt des listes de contrats au 31 juillet 2026

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-091](#)

Les listes de contrats au 31 juillet 2026, jointes au sommaire décisionnel APGI-APP-2026-091, sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer ces listes à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE3361

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par le Centre de pédiatrie sociale de Lévis auprès de la Commission municipale du Québec (immeuble situé au 298, rue Saint-Joseph, Lévis)

Document d'aide à la décision [DAJG-2026-016](#)

Il est résolu de donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par le Centre de pédiatrie sociale de Lévis concernant son immeuble situé au 298, rue Saint-Joseph, Lévis (Québec) G6V 1G2, et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

CE3362

Autorisation concernant la signature d'une transaction et quittance relative au lot 2 218 734 du cadastre du Québec

Document d'aide à la décision [DAJG-2026-017](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser les procureures et procureurs mandatés et le Directeur des affaires juridiques et du greffe à signer la transaction et la quittance relative au lot 2 218 734 du cadastre du Québec, jointe au sommaire décisionnel DAJG-2026-017, ainsi que tous les documents utiles ou nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

CE3363

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

Document d'aide à la décision [GRE-2026-038](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté,

indiquée au sommaire décisionnel GRE-2026-038, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE3364

Entente intermunicipale relative au traitement des communications d'urgence en cas d'incapacité du centre de communications d'urgence à intervenir avec la Ville de Blainville, la Ville de Terrebonne, la Ville de Repentigny et la Régie intermunicipale de police Thérèse-de-Blainville

Document d'aide à la décision [POL-2026-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente intermunicipale relative au traitement des communications d'urgence en cas d'incapacité du centre de communications d'urgence à intervenir avec la Ville de Blainville, la Ville de Terrebonne, la Ville de Repentigny et la Régie intermunicipale de police Thérèse-de-Blainville, jointe au sommaire décisionnel POL-2026-003, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

CE3365

Attribution du contrat relatif à la fourniture d'enrobé bitumineux pour la période hivernale et printanière

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-082](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif à la fourniture d'enrobé bitumineux pour la période hivernale et printanière (appel d'offres 2026-50-94), à Les entreprises L.T. ltée, pour une dépense estimée à 771 120 \$, avant TPS et TVQ, en plus des ajustements prévus au contrat, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission et aux documents d'appel d'offres.

CE3366

Attribution du contrat relatif à la fourniture d'assurances de dommages du regroupement des organismes bénévoles

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-087](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif à la fourniture d'assurances de dommages du regroupement des organismes bénévoles (appel d'offres 2026-50-93), à AON Parizeau, pour une dépense estimée à 487 613 \$, avant les taxes applicables sur les assurances, pour une durée d'un an, conformément au devis et à sa soumission et aux documents d'appel d'offres.

CE3367

Attribution du contrat relatif à la fourniture et la livraison de chlorure de sodium (sel de déglçage) pour la saison 2026-2027

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-088](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer les contrats des lots 9 et 10 relatifs à la fourniture et la livraison de chlorure de sodium (sel de déglçage) pour la saison 2026-2027 (appel d'offres de la Ville de Québec 95907),

à Sel Windsor ltée, pour une dépense estimée à 820 800 \$, avant TPS et TVQ, pour le lot 9, et à 934 490 \$, avant TPS et TVQ, pour le lot 10, pour une durée d'un an, conformément au devis et à sa soumission et aux documents d'appel d'offres.

CE3368

Attribution du contrat relatif au déneigement du secteur rural de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest et des trottoirs du secteur de Saint-Étienne-de-Lauzon

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-092](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat relatif au déneigement du secteur rural de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest et des trottoirs du secteur de Saint-Étienne-de-Lauzon (appel d'offres 2026-50-22), à Gestion belle-rivière inc., pour une dépense estimée à 2 307 896,28 \$, avant TPS et TVQ, en plus des ajustements prévus au contrat, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission et aux documents d'appel d'offres.

CE3369

Candidature à titre de ville hôte du forum *Les Arts et la Ville* en 2027

Document d'aide à la décision [DVC-ART-2026-011](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de déposer la candidature de la Ville afin de recevoir la 40^e édition du forum *Les Arts et la Ville* en 2027 et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE3370

Nominations et lauréates et lauréats du *Prix Ville de Lévis* 2026 dans le cadre du *Gala des Prix d'excellence des arts et de la culture* de Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

Document d'aide à la décision DVC-ART-2026-012

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'entériner la proposition des membres de la commission des services à la communauté concernant les nominations et les lauréates et les lauréats 2026 du *Prix Ville de Lévis* 2026, jointe au sommaire décisionnel DVC-ART-2026-012.

CE3371

Aide financière à l'Orchestre symphonique de Lévis

Document d'aide à la décision [DVC-ART-2026-013](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière d'un montant de 9 524 \$ à l'Orchestre symphonique de Lévis, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE3372

Demande de crédits additionnels relative à l'achat et l'ajout de documents à la collection de la bibliothèque La Pintellect

Document d'aide à la décision [DVC-BIB-2026-004](#)

Il est résolu d'accorder des crédits additionnels, décrits au sommaire décisionnel DVC-BIB-2026-004, pour l'achat et l'ajout de documents à la collection de la bibliothèque La Pintellect, conformément aux dispositions du protocole d'entente intervenu entre la Ville et le Centre de services scolaires des navigateurs.

CE3373

Modification du statut de reconnaissance de deux organismes

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2026-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier le statut de reconnaissance des organismes suivants, afin qu'ils passent du statut d'organismes collaborateurs à celui d'organismes affinitaires :

- Club de hockey St-Romuald inc;
 - Club de hockey junior AA de Lévis.
-

CE3374

Convention de donation relative au don d'une horloge à intervenir avec le Club rotary de Lévis

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2026-010](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure la convention de donation relative au don d'une horloge à intervenir avec le Club rotary de Lévis, jointe au sommaire décisionnel DVC-DIR-2026-010, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE3375

Nomination de membres du comité consultatif en développement social et communautaire

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2026-017-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer les membres du comité consultatif en développement social et communautaire, précisés au sommaire décisionnel DVC-DSC-2026-017-R-1.

CE3376

Avis de motion du Règlement RV3629 modifiant le Règlement RV-2022-22-36 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux de la Politique environnementale et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [FIN-2026-046](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le Règlement RV3629 modifiant le Règlement RV-2022-22-36 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux de la Politique environnementale et de déposer le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel FIN-2026-046.

Ce règlement a pour objet d'abaisser le montant projeté de la réserve financière de 1 000 000 \$ à 500 000 \$.

CE3377

Adoption du Règlement RV3629 modifiant le Règlement RV-2022-22-36 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux de la Politique environnementale

Document d'aide à la décision [FIN-2026-046](#)

À une séance subséquente de l'avis de motion et du dépôt de projet de règlement et au plus tôt le deuxième jour suivant la tenue de celle-ci, il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3629 modifiant le Règlement RV-2022-22-36 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux de la Politique environnementale, joint au sommaire décisionnel FIN-2026-046.

CE3378

Avis de motion du Règlement RV3630 modifiant le Règlement RV-2022-22-52 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets reliés au mandat du Comité des services de proximité et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [FIN-2026-047](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le Règlement RV3630 modifiant le Règlement RV-2022-22-52 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets reliés au mandat du Comité des services de proximité et de déposer le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel FIN-2026-047.

Ce règlement a pour objet d'abaisser le montant projeté de la réserve financière de 10 000 000\$ à 1 000 000\$.

CE3379

Adoption du Règlement RV3630 modifiant le Règlement RV-2022-22-52 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets reliés au mandat du Comité des services de proximité

Document d'aide à la décision [FIN-2026-047](#)

À une séance subséquente de l'avis de motion et du dépôt de projet de règlement et au plus tôt le deuxième jour suivant la tenue de celle-ci, il est résolu de

recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3630 modifiant le Règlement RV-2022-22-52 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets reliés au mandat du Comité des services de proximité, joint au sommaire décisionnel FIN-2026-047.

CE3380

Avis de motion du Règlement RV3631 établissant un programme complémentaire au Programme d'habitation abordable Québec et au Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2026-022](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le Règlement RV3631 établissant un programme complémentaire au Programme d'habitation abordable Québec et au Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation et de déposer le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-CUMB-2026-022.

Ce règlement a pour objet d'établir les modalités d'application d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au :

- a) *Programme d'habitation abordable Québec* de la Société d'habitation du Québec;
 - b) *Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation* de la Société d'habitation du Québec.
-

CE3381

Avis à la Société d'habitation du Québec de l'intention de la Ville relative à l'adoption, par règlement, un programme complémentaire au *Programme d'habitation abordable Québec* et au *Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation* et adoption du Règlement RV3631 établissant un programme complémentaire au Programme d'habitation abordable Québec et au Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2026-022](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'aviser la Société d'habitation du Québec de l'intention de la Ville d'adopter, par règlement, un programme complémentaire au Programme d'habitation abordable Québec et au *Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation*.

À une séance subséquente de l'avis de motion et du dépôt de projet de règlement et au plus tôt le deuxième jour suivant la tenue de celle-ci, il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3631 établissant un programme complémentaire au Programme d'habitation abordable Québec et au Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation, joint au sommaire décisionnel URBA-CUMB-2026-022.

CE3382

Adoption du Règlement RV3617 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autorisation et encadrement des concours hippiques en zone agricole)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-044](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3617 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV3574, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-044.

CE3383

Avis de motion du Règlement RV3632 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages P201 dans la zone H2472, rue Charles-Rodrigue, à l'intersection de la rue Gérald-Godin, secteur Lévis) et dépôt du projet de Règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-066](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le Règlement RV3632 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et de déposer le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-066.

Ce règlement a pour objet d'ajouter la classe d'usages P201, service social ou de soins (centre d'hébergement et de soins de longue durée, centre de protection de l'enfance et de la jeunesse, centre de réadaptation, centre jeunesse, centre de santé et de services sociaux, orphelinat) à la grille des spécifications de la zone H2472 et d'y prévoir les normes et spécifications afférentes.

CE3384

Adoption du Projet de règlement RV3632 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages P201 dans la zone H2472, rue Charles-Rodrigue, à l'intersection de la rue Gérald-Godin, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-066](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV3632 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-066.

CE3385

Adoption du Règlement RV3614 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H2491 à même les zones H2495 et H2502 à proximité de l'intersection des rues De Ségur et Colette, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-081](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3614 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV3577, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-081.

CE3386

Adoption du Règlement RV3615 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des classes d'usages C300, C304, C310, C311, C312, C314, C315, C320 et du groupe d'usages C8 dans la zone C2404, chemin des Îles, à proximité de l'intersection avec le boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-082](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3615 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV3578, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-082.

CE3387

Adoption du Règlement RV3616 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (précisions relatives aux lots dérogatoires protégés par droits acquis)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-091](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3616 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV3580, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-091.

CE3388

Adoption du Règlement RV3613 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages H7, habitation trifamiliale isolée, à la grille des spécifications de la zone H0865 sur la route des Rivières, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-093](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3613 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV3581, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-093.

CE3389

Prononcé de la décision relative à la demande de démolition de l'immeuble situé au 103, rue Napoléon (lot 2 432 150 du cadastre du Québec, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [GRE-2026-039](#)

ATTENDU la demande de démolition de l'immeuble situé au 103, rue Napoléon

(lot 2 432 150 du cadastre du Québec, secteur Lévis) ;

ATTENDU la décision du comité de démolition rendue le 21 mai 2026 liée à cette demande de démolition ;

ATTENDU la tenue de l'audition de la révision de la décision du comité de démolition lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 25 août 2026;

ATTENDU les arguments présentés dans le cadre de cette audition ;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la Ville ont tenu compte de l'ensemble des documents déposés dans le cadre de cette demande ;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de confirmer la décision du comité de démolition rendue le 21 mai 2026, par sa résolution DEM-2026-00-04, pour la demande de démolition de l'immeuble situé au 103, rue Napoléon (lot 2 432 150 du cadastre du Québec, secteur Lévis), jointe au sommaire décisionnel GRE-2026-039.

CE3390

Suspension de la séance

La séance du comité exécutif du huit septembre deux mille vingt-six est suspendue à douze heures cinq jusqu'à treize heures.

CE3391

Reprise de la séance

La séance du comité exécutif du huit septembre deux mille vingt-six est reprise à treize heures, à la salle exécutive Norbert-Brousseau, située au 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du comité exécutif Benoit Forget-Chiasson, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte et Anne-Marie Tremblay, formant quorum sous la présidence sous la présidence du président Steven Blaney.

Est absent : le membre du comité exécutif Olivier Biron.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – Planification intégrée du territoire, Dominic Deslauriers, directeur général (partiellement), Annie Gaudreault, directrice générale adjointe – Services à la communauté et intelligence d'affaires (partiellement), René Gagnon, Directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE3392

Adoption de la *Politique de participation publique*

Document d'aide à la décision [COM-2026-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d’adopter la *Politique de participation publique*, jointe au sommaire décisionnel COM-2026-003.

CE3393

Levée de la séance

La séance est levée à 16 h 38.

Steven Blaney, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif